

*Initiatives ministérielles*

d'en face, je ne puis croire qu'elle soit supérieure à celle des membres des Nations Unies, à celle du secrétaire général des Nations Unies et à celle des juristes de l'Organisation des Nations Unies.

Les deux partis d'opposition nous ont dit que, d'une certaine façon, c'était une résolution anticonformiste et illégale. Je ne comprends pas. Aussi intelligents que soient les députés de cette Chambre, la somme de leurs intelligences et de leurs désirs de justice ne dépasse pas celle des Nations Unies assemblées pour maintenir l'ordre dans le monde.

Madame la Présidente, deux générations de Canadiens, en raison de la géographie et de leurs voisins, ont grandi en pensant que le rôle du Canada était de maintenir la paix, ce qu'il a fait et continuera de faire de façon très efficace, mais notre bonne fortune géopolitique ne doit pas nous faire oublier l'histoire. Même le maintien de la paix comporte des risques.

Le chef du Parti libéral, dans son discours d'hier, disait: «Qu'est-ce que le Canada a fait lors de l'invasion de Chypre? Rien.» Je voudrais rappeler que, lors de cette invasion, les Canadiens étaient là-bas pour le maintien de la paix. Ils se sont retrouvés dans une confrontation. Deux Canadiens du premier commando du Québec moururent pour la défense de la paix. Deux Étoiles du Courage et huit Médailles de la Bravoure furent décernées à des Canadiens et des Canadiennes ayant participé au maintien de la paix à Chypre.

L'autre chose que j'ai trouvée étrange dans le discours du chef de l'opposition officielle, hier, c'est la déclaration selon laquelle, depuis 1956, la politique du Canada n'est de participer à des actions militaires que sous l'autorité des Nations Unies. Cela dément l'histoire prestigieuse de son parti qui a fait entrer le Canada à l'OTAN, l'a fait adhérer à l'accord du NORAD et l'a fait participer à un organisme international comme l'ONU.

Un pays comme le Canada ne peut pas assurer seul sa sécurité. C'est pourquoi la sécurité collective est la seule solution possible pour les Canadiens, comme nous l'avons reconnu il y a 40 ou 50 ans. Si le Canada voulait assurer sa sécurité, il devait se joindre aux autres pays afin d'assurer la sécurité collective.

Nous oublions parfois que le premier but des Nations Unies était d'épargner le fléau de la guerre aux générations à venir. Son instrument préféré est la résolution pacifique, et diplomatique, des conflits. Les fondateurs des Nations Unies ont reconnu, peu après la Seconde Guerre mondiale, en 1945, que l'organisation ne devait pas être seulement une tribune, mais un instrument d'action.

Le Canada a participé très activement aux débats et il a fermement appuyé les Nations Unies, mais il doit être prêt à agir. Les gouvernements successifs de partis politiques différents ont utilisé l'institution pour trouver d'abord des solutions pacifiques aux conflits du monde. Quand ces conflits ne pouvaient être résolus pacifiquement, les Nations Unies trouvaient un moyen, dans leurs résolutions, de les régler au moyen de la sécurité collective, en s'unissant, en employant la force et en faisant la guerre.

• (1730)

J'ai peine à me faire à l'idée que seulement 50 à 60 p. 100 des Canadiens sont contre la guerre, comme le disent certains. Je connais beaucoup de Canadiens. Je connais beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre. Je connais très bien certains d'entre eux. Je n'en connais pas un qui veut la guerre. Je ne connais aucun Canadien qui désire la guerre. Par-dessus tout, parce que je suis responsable des Forces armées canadiennes, je peux dire que ceux qui veulent le moins la guerre sont ceux qui ont pour fonction et pour responsabilité de combattre.

La responsabilité de gouverner et la responsabilité que représente le service dans les Forces canadiennes implique la responsabilité de prendre des décisions. Le gouvernement du Canada doit prendre des décisions. Nous devons assumer cette responsabilité et la comprendre. Ceux qui ont voté pour nous, peu importe que certains pensent qu'ils l'ont fait à tort, nous ont élu pour prendre des décisions.

Nous avons pris une décision qui n'est pas en contradiction avec des décisions semblables prises par de précédents gouvernements de différents partis politiques. C'est la responsabilité d'un gouvernement. C'est une responsabilité qui découle du leadership. Le ministre de la Défense nationale a la responsabilité de conseiller le Cabinet et le premier ministre. Ce n'est pas facile. Lorsque vous demandez conseil et que vous demandez aux hommes et aux femmes qui font carrière dans l'armée